



## Droit d'enfant majeur vivant chez leurs parents

Par **Matthieu83**, le **20/11/2009** à **14:29**

Bonjour,

J'ai 23 ans, je vis actuellement chez mon père, entre temps, j'ai travaillé 1 an à la marine mais mon contrat terminé, je suis rentré chez mon père.

J'aimerais savoir si il avait le droit de me mettre dehors ? et si oui quelle aide je toucherais si j'en perceverais ? Car je ne touche plus de chômage et je suis toujours a la recherche d'un emploi. Comment se fait'il que je ne touche pas une petite aide d'argent pour survenir à mes besoin en attendant mes 25 ans pour toucher le rmi ?

Je vous remercie.

Par **jeetendra**, le **20/11/2009** à **18:55**

[fluo]CDAD de Meurthe-et-Moselle[/fluo]

Rue du Général Fabvier

54035 Nancy cedex

03.83.90.35.90

[fluo]CCAS[/fluo]

36 RUE HAUTE SEILLE

57000 METZ

0387350914

Bonsoir, vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales pour obtenir une pension alimentaire de la part de votre père (obligation alimentaire), contactez le cdad de Nancy pour avoir un rdv avec un avocat à ce sujet, contactez également votre Centre Communal d'Action Sociale, ils vous aideront, tenez bon, bonne soirée à vous.

Par **Matthieu83**, le **20/11/2009** à **19:30**

Je te remercie de m'avoir si vite répondu  
je pense c'est ce ue je vais faire parce que sinon ca craint pour moi :\$

Par **lina972**, le **12/02/2015** à **19:32**

bonjour

je suis actuellement mineur (17 ans ) j'aurai bientôt 18 ans et mes parents veulent me mettre dehors selon mes choix qui sont a l'encontre de leurs principe. je voudrais savoir s'ils avaient le droit et quelles sont mes droits pour moi habitant sous leur toit ?

JE VOUS REMERCIE

Par **alterego**, le **12/02/2015** à **21:01**

Bonjour,

Vivant chez vos parents, vous aurez avant tout le devoir de vous amender et d'accepter et respecter leurs principes.

Vos droits viendront naturellement si vous acceptez de comprendre que vous êtes chez eux et que vous vous conformez à leurs principes, ainsi peut-être les rendrez-vous plus tolérants.

Majeur ou mineur, quand on vit chez ses parents on se conforme aux règles du groupe que constitue la famille. On y est passé avant vous.

Cordialement